

COMMUNE DE VALLECALLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COLLECTIVITE DE CORSE

DELIBERATION**SEANCE DU 15 AVRIL 2022**

| | |
|--|--|
| DATE DE LA CONVOCATION 10.04.2022 | L'an deux mille vingt-deux et le 15 Avril à 18h00 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur POGGI Augustin, 1^{er} Adjoint, faisant fonction de Maire Etaient présent(s) : POGGI Augustin, RIOLACCI Jean-Paul (visioconférence), SIMONI Serge, MURATI Alexandre, BLYAU Frédérique, BRUNEAU Yann, MULLER Alexandra, BIAGGI Jean Toussaint. Absents : DODEMAN Jean-Claude, PALANDRI Damien. |
| NOMBRE DE CONSEILLERS | |
| EN EXERCICE 10 | |
| PRESENTS 08 | |
| ABSENTS 02 | |
| REPRESENTES 01 | |
| VOTANTS 09 | |
| POUR 09 | |
| CONTRE 00 | |

Monsieur le Augustin POGGI donne connaissance des pouvoirs remis pour la séance :

- Jean-Claude DODEMAN donne pouvoir à Alexandra MULLER pour

Monsieur le Augustin POGGI a fait appel pour le secrétariat de séance :

Madame MULLER Alexandra a proposé sa candidature.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité sa candidature.

OBJET DE LA DELIBERATION : Restauration du tableau « Donation du Rosaire ».

Le 1^{er} Adjoint expose au Conseil Municipal la nécessité de réaliser des travaux de restauration du tableau de la « Donation du Rosaire » exposé dans l'église paroissiale St-Paul de la commune. Le tableau présente de nombreux signes de dégradation et d'usure ainsi que deux trous (10 cm de diamètre) à sa base.

Ce tableau est classé monument historique depuis 2005.

Daté de la 1^{ere} moitié du 18^{eme} siècle il est l'œuvre du peintre Corse : Moro Giavan Battista. Il fait donc partie intégrante du patrimoine de la Corse. (Cf. fiche descriptive du tableau extraite du site du ministère de la Culture en pièce jointe du dossier de subvention).

Dans l'optique de lancer un chantier de restauration de l'œuvre la municipalité a sollicité l'expertise de la Direction du patrimoine de la Collectivité de Corse qui a confirmé qu'une restauration du tableau est nécessaire afin d'en assurer la préservation. Des devis ont donc été réalisés par des restaurateurs spécialisés et présentant des références sur des œuvres du même type.

Enfin il évoque la nécessité de fournir ce document aux financeurs pour tous les projets concernant l'attribution d'une subvention provenant de l'Aide au Patrimoine de la Collectivité de Corse.

Le montant des travaux a été estimé à la somme de **7 300,00 € HT** soit **8 760,00 € TTC** pouvant être financé de la manière suivante :

| PRESTATIONS | Montant € HT | TVA (20%) | Montant € TTC |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| Restauration du tableau « Donation du Rosaire ». | 7 300,00 € | 1 460,00 € | 8 760,00 € |
| Total | 7 300,00 € | 1 460,00 € | 8 760,00 € |

Et pouvant être financé de la manière suivante :

| Subventions | % | € |
|--|------------------|-------------------|
| Collectivité de Corse – Aide au patrimoine | 80 % | 5 840,00 € |
| Part contributive de la Commune | 20 % + TVA (20%) | 2 920,00 € |
| Total : | | 8 760,00 € |

Il demande au conseil municipal de délibérer et de décider des dispositions à prendre pour la réalisation de ces travaux.

Le conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve dans toute sa teneur l'exposé du 1^{er} Adjoint
- Approuve le projet de plan de financement qui lui est soumis
- Prend l'engagement de réaliser par voie d'emprunt ou sur fonds disponibles, sa part contributive déductions faites des subventions ou allègements qui lui seront accordés.
- Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse l'inscription au prochain programme d'investissement.
- Autorise le 1^{er} Adjoint à signer tous documents afférents à ce dossier

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le 1^o Adjoint, FF de MAIRE

